

Genre du véhicule Chariot de travail (Véhicule spécial)	Marque de fabrication FAHR	Type M 750	Fiche d'homologation No CH 5252 11
---	-------------------------------	---------------	---------------------------------------

Constructeur Maschinenfabrik FAHR AG, D-7702 Gottmadingen / Werk Lauingen (BRD)
 Identification "M 750" sur plaquette du constructeur
"2115-....." devant numéro de châssis
 Plaquette constr. à droite latéralement sur la plateforme
 No du châssis à droite latéralement sous la paroi latérale au-dessus de la traverse
 Ident. du moteur "F4L 912" à droite latéralement sur le bloc, plaquette rivée en-dessous du démarreur
 Importateur princ. BUCHER - GUYER AG, Maschinenfabrik, 8166 Niederweningen
 Véhicule homologué 2115-000093 Signes fixes dans code du type '2115-.....'

CHASSIS
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction hydrostatique av. assist. hydraulique s. roues AR
 Transmission mécanique + variateur
 Nombre de vitesses 3 Entraînement s. roues AV
 Frein de service mécanique, à disques, sur roues AV, freins indépendants, 2-pédalles avec verrouillage
 Frein auxiliaire mécanique, à disques sur les arbres d'entraînement de la boîte de vitesses
 Frein d'arrêt id. Frein auxiliaire
 Ralentisseur _____
 Contrôle 2 circ. _____

MOTEUR
 Marque DEUTZ Type F4L 912
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant D Position au centre, à droite
 Refroidiss. air Nombre cylindr. 4
 Alésage 100 Course 120
 Cylindrée 3768 CV-impdt 19,19
 Puissance en CV 64 DIN à t/min 2650
 Bruit 84 dB/A à t/min 2750
 Silencieux 1 pot 550 x Ø 130 mm
 Mesure des gaz Bacharach = 4,0
 Déparasitage _____

CARROSSERIE moissonneuse-batteuse
 Nombre de portes _____ Indic. vit. _____
 Ceintures sécurité Rétroviseur de chaque côté
 Cale 1/ 540x220x320 Attelage _____
 Antivol _____

POIDS avant arrière total
 Poids à vide 2990 990 3970
 Charge utile _____
 Poids total 2990 990 3970
 Garantie fabr. 3600 1700 4500
 Dimens. pneus 14,9/13-26AS 10,0/75-15AW (Variantes**)
 Ply / atü 6 / 1,3 6 / 2,3 voir
 Charge 3576 2240 remarques)
 pour V max 20 20
 Jantes DW 12x26 9,00x15
 Garantie poids remarquable avec frein _____
 Garantie poids remarquable sans frein _____
 Garantie poids de l'ensemble _____
 Poids remarquable testé _____
 Vitesse maximale selon le constructeur 20 km/h
 Vitesse maximale testée 20,5 km/h
 à 2750 t/min au moteur

Nombre de places t 1 av 1 centre _____ ar _____
DIMENSIONS int. ext.
 Longueur _____ 7250 Empattements 2700 / _____
 Largeur _____ 3000 * / _____
 Hauteur _____ 3000 Voie av 1840 ar 1170
 Porte à faux lat. _____ Voies av _____ ar _____
 av _____ 2750 ar _____
 Braquage g 10300 d 10000
 Distance volant - vers l'avant du véhicule 2300

EQUIPEMENT	§)
Feux de route	
Feux route compl.	
Feux de croisement	BOCH CH 1 0822 02
Feux de position	A (E)
Feux de brouillard	
Feux stop	Feux rouges R (E) Feu de recul
Clignoteurs	av 1 3,4 (E) ar 2, (E)
Catadioptrés	av 1 ar I (E)
Feux de gabarit	av I (E) 1 ar
Avert. optique	Eclair. plaque
Essuie-glace	avec/sans lave-glace
Avertisseurs	HELLA 001 781 (82) dB/A () dB/A () dB/A

INDICATIONS pour le PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule	Chariot de travail (Véhicule spécial)		
Marque et type	FAHR M 750		
Homologation			
No	CH	5252 11	
Carrosserie	moissonneuse-batteuse		
Places total	1	avant	1
Poids à vide	3970	Carburant	D
Charge utile		CV-Impôt	19,19
Poids total	3970	Cylindrée	3768

REMARQUES, MODIFICATIONS, CONDITIONS et INSCRIPTION dans le PERMIS DE CIRCULATION, page 4:

- *) Véhicule spécial : largeur totale
- ***) Variante de pneus : AV = 14,9/13-26 AS 8 PR, charge 4188 kg à 1,7 bar, V-max. 20 km/h, jantes DW 12 x 26
- §) Equipement : hauteur des feux de croisement permanents admise pour raison technique.

Inscrire dans le permis de circulation:

- Plombage: 1 plomb à la vis de butée de pleine charge
- La table de coupe doit être relevée à la hauteur marquée par l'importateur
- Le dispositif de relevage de la table de coupe doit être assuré mécaniquement
- Le releveur droit et les diviseurs latéraux doivent être démontés
- Le peigne doit être muni d'une protection
- Monter devant le rabatteur frontal la tôle de protection marquée jaune/noir
- Dispositifs de marquage jaune/noir obligatoires sur les supports de feux arrière
- La cheminée de vidange doit être repliée et assurée.

Lieu et date de l'homologation

Niederwenigen, le 13.6.1974

HOMOLOGATION FEDERALE DES TYPES DE VEHICULES

Chariot de travail
(véhicule spécial)

F A H R

M 750

CH 5252 11

F I C H E C O M P L E M E N T A I R E

II

Complément du 20.09.77 à Niederveningen - Br

Mesures du bruit selon l'OCE:

avec le véhicule en marche : 19,1 km/h, M3, iA 38,03 = 84,75 dB/A

à proximité de l'échappement: 94 dB/A au régime de 2750 t/min

Mesures de la fumée : sous pleine charge BOSCH noircissement 0,6 (2725 t/min)
en accélération Bacharach 3,5